

L'ensemble des forêts non certifiées FSC ou SFI inclus dans la région d'approvisionnement de BDLT

Indicateurs		Moyens de vérification	Consultation - Mesures d'atténuation
2.2.5	Récolte de résidus de coupe minimise les impacts sur l'écosystème	- Identification des sites avec sols sensibles à l'érosion et la perte de nutriment	Exclure la récolte de déchets de coupe sur les sites sensibles à la perte de nutriments.
		- Aucune récolte de résidus forestiers sur les sites sensibles	Valider la présence de sites sensibles par types écologiques cartographiés (article 46, RADF)
		- Visites terrain	Évaluer le respect de l'article 46 avec la PRAN et les rapports annuels (forêt publique)
		- PAFI	Recueillir engagement des propriétaires ou entrepreneurs avant récolte
			Visiter les sites échantillonnés d'exploitation en forêt privée. L'ensemble des visites de sites ont été réalisées avant, pendant ou après la récolte.
			Remplir le formulaire de visite terrain
		Réaliser un suivi en cas de non-conformité	

Forêt privée – avec et hors programme

1.6.1	Le producteur de biomasse a mis en place des systèmes et des procédures de contrôle appropriés pour s'assurer que leur approvisionnement en bois ne provient pas de zones où il y a des violations des droits traditionnels ou civils.	- Validation de l'existence d'opposition de Premières nations d'exploitation forestière en forêt privée.	Exclure l'approvisionnement de sites où des communautés autochtones s'opposent publiquement à la récolte d'arbres en forêt privée.
-------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Forêt privée hors programme

2.1.1	Le producteur de biomasse a mis en place des systèmes et des procédures de contrôle appropriés pour vérifier que les forêts et les autres zones à haute valeur de conservation sont identifiées et cartographiées	- Plans de protection de mise en valeur des forêts privées - PPMV	Approvisionnement direct de la forêt: Recueillir engagement des propriétaires ou des entrepreneurs au respect des saines pratiques forestières
		- Engagement du respect des saines pratiques forestières et de partage d'informations	Approvisionnement indirect de la forêt: Recueillir engagement des usines fournisseurs de partager leurs informations nécessaires à l'identification des origines forestières de leur approvisionnement
		- Certificat d'autorisation d'abattage d'arbre	Visiter les sites échantillonnés d'exploitation en forêt privée. L'ensemble des visites de sites ont été réalisées avant, pendant ou après la récolte.
		- Visites terrain	Remplir le formulaire de visite terrain
			Comparer informations cartographiées avec le terrain (p. ex. affectations, observations d'espèces menacées, aires protégées, milieux humides, cours d'eau, paysage, sources d'eau)

2.1.2	Le producteur de biomasse a mis en place des systèmes et des procédures de contrôle appropriés pour identifier et gérer les menaces des activités forestières pour les forêts et d'autres superficies ayant de hautes valeurs de conservation.	- Plans de protection de mise en valeur des forêts privées - PPMV	Approvisionnement direct de la forêt: Recueillir engagement des propriétaires ou des entrepreneurs au respect des saines pratiques forestières
		- Engagement du respect des saines pratiques forestières et de partage d'informations	Approvisionnement indirect de la forêt: Recueillir engagement des usines fournisseurs de partager leurs informations nécessaires à l'identification des origines forestières de leur approvisionnement
		- Certificat d'autorisation d'abattage d'arbre	Visiter les sites échantillonnés d'exploitation en forêt privée. L'ensemble des visites de sites ont été réalisées avant, pendant ou après la récolte.
		- Visites terrain	Remplir le formulaire de visite terrain
		- Prescription, Fermeture de chantier	Réaliser un suivi en cas de non-conformité

2.2.2	Le producteur de biomasse a mis en place des systèmes et des procédures de contrôle appropriés pour vérifier que la matière première provient de forêts où la gestion maintient ou améliore la qualité du sol (CPET S5b).	- Sites sensibles cartographiés (art. 46, RADF)	Identifier des sites sensibles parmi les provenances forestières d'approvisionnement
		- Plan d'aménagement forestier, Prescription	Approvisionnement direct de la forêt: Recueillir engagement des propriétaires ou des entrepreneurs au respect des saines pratiques forestières
		- Engagement du respect des saines pratiques forestières et de partage d'informations	Approvisionnement indirect de la forêt: Recueillir engagement des usines fournisseurs de partager leurs informations nécessaires à l'identification des origines forestières de leur approvisionnement
		- Visites terrain	Visiter les sites échantillonnés d'exploitation en forêt privée. L'ensemble des visites de sites ont été réalisées avant, pendant ou après la récolte.
		- Certificat d'autorisation d'abattage d'arbre	Remplir le formulaire de visite terrain
		Réaliser un suivi en cas de non-conformité	

		- Plans de protection de mise en valeur des forêts privées - PPMV	Approvisionnement direct de la forêt: Recueillir engagement des propriétaires ou des entrepreneurs au respect des saines pratiques forestières
		- Aires protégées	Approvisionnement indirect de la forêt: Recueillir engagement des usines fournisseurs de partager leurs informations nécessaires à l'identification des origines forestières de leur approvisionnement

2.2.4	Le producteur de biomasse a mis en place des systèmes et des procédures de contrôle appropriés pour assurer la protection de la biodiversité (CPET S5b).	- Formations et sensibilisation des propriétaires et des entrepreneurs par les syndicats sur les EMVS, les cours d'eau, l'aménagement forestier	Comparer informations cartographiées avec le terrain (p. ex. affectations, observations d'espèces menacées, aires protégées, milieux humides, cours d'eau)
		- Visites terrain	Visiter les sites échantillonnés d'exploitation en forêt privée. L'ensemble des visites de sites ont été réalisées avant, pendant ou après la récolte.
		- Certificat d'autorisation d'abattage d'arbre	Remplir le formulaire de visite terrain
		- Engagement du respect des saines pratiques forestières et de partage d'informations	Réaliser un suivi en cas de non-conformité

2.2.6	Le producteur de biomasse a mis en place des systèmes et des procédures de contrôle appropriés pour vérifier que les impacts négatifs sur les eaux souterraines, les eaux de surface et l'eau en aval de la gestion forestière sont minimisés (CPET S5b).	- Plans de protection de mise en valeur des forêts privées - PPMV	Approvisionnement direct de la forêt: Recueillir engagement des propriétaires ou des entrepreneurs au respect des saines pratiques forestières
		- Formations et sensibilisation des propriétaires et des entrepreneurs par les syndicats sur les EMVS, les cours d'eau, l'aménagement forestier	Approvisionnement indirect de la forêt: Recueillir engagement des usines fournisseurs de partager leurs informations nécessaires à l'identification des origines forestières de leur approvisionnement
		- Visites terrain	Visiter les sites échantillonnés d'exploitation en forêt privée. L'ensemble des visites de sites ont été réalisées avant, pendant ou après la récolte.
		- Certificat d'autorisation d'abattage d'arbre	Remplir le formulaire de visite terrain
			Réaliser un suivi en cas de non-conformité